



8ème Conférence bretonne de l'énergie Séance plénière

Compte-rendu de la réunion du 8 octobre 2012 (au Conseil régional de Bretagne, Rennes)

* * *

Présidence : Michel CADOT, Préfet de la région Bretagne et Pierrick MASSIOT, Président du Conseil régional de Bretagne.

Interventions : Dominique RAMARD (Conseiller régional délégué à l'énergie et au climat), Jean-Michel LOPEZ (Directeur du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité au Conseil régional), Steven BOBE (Adjoint au Directeur de l'environnement, responsable du Pôle Climat au Conseil régional), Arnaud MILLEMANN (Chargé de mission au secrétariat général aux affaires régionales), Annick BONNEVILLE (Directrice-adjointe DREAL), Anicette PAISANT-BEASSE (Chef de service climat énergie aménagement logement DREAL), Béatrice BOUCHET (Adjointe à la chef de la division climat énergie construction DREAL).

Présents : voir liste en annexe.

Ordre du jour :

- Introduction
- Présentation du SRCAE
- État des lieux régional
- Potentiels régionaux, scénarisation
- Enjeux et Orientations
- Conclusion

Introduction :

M. le Président du Conseil régional accueille les participants à cette 8ème Conférence de l'énergie, centrée sur le projet de Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Il replace le SRCAE breton dans le contexte national actuel, et notamment les axes du futur débat national sur la transition énergétique :

- Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires doit constituer le point de départ.
- Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quel type de scénarii possibles à horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?
- Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?
- Quels coûts et quel financement de la transition énergétique ?

Le débat couvrira une période allant de novembre 2012 à mai 2013 et se déroulera en trois étapes :

- une phase d'information de novembre à décembre 2012 ;

- une phase de participation du grand public de janvier à avril 2013 ; la feuille de route ministérielle indique d'ailleurs que « les Régions organiseront des conférences régionales de l'énergie ».
- une phase de synthèse et d'élaboration de recommandations en mai 2013, qui débouchera sur un projet de loi de programmation en juin 2013.

Avec la Conférence bretonne de l'énergie, la Bretagne dispose d'ores et déjà d'une instance de concertation, un lieu ouvert et ayant débouché sur des actions partenariales. Nous sommes donc invités à poursuivre cet effort collectif ; la Bretagne répondra présent.

M. le Président du Conseil régional convient que le SRCAE est un exercice complexe et exigeant, mais son contenu sera précieux pour alimenter le débat national. Il convient de mener cet exercice avec toujours la même méthode de concertation et d'association des territoires. Le temps nécessaire de la concertation explique que nous avons pris du retard dans l'élaboration du SRCAE, mais il garantit que le SRCAE repose sur de bonnes bases. L'adoption du volet éolien (Schéma régional éolien adopté par arrêté préfectoral du 28 septembre 2012) est la première brique de cet exercice.

M. le Préfet de région met en avant le temps d'élaboration finalement très court du SRCAE, et ce d'autant plus qu'il s'agit d'un exercice réglementaire et d'un document prescriptif (sur les PLU, SCOT, etc.). La loi prévoit que le Schéma soit d'abord adopté par la Région ; il sera ensuite mis à disposition du public sur les sites habituels (www.plan-eco-energie-bretagne.fr, portail de la Préfecture de région www.bretagne.gouv.fr), avant d'être mis en consultation au 2e trimestre jusqu'à fin juin.

M. le Préfet de région souligne également l'importance de la concertation, qui est une préoccupation majeure du Gouvernement.

Présentation du SRCAE :

La DREAL rappelle le cadre réglementaire du SRCAE (décret 16/06/11, co-élaboration Etat/Région) et ses objectifs.

La DREAL précise la chronologie du projet avec une phase amont de conception et construction en 2012 et jusqu'à la présente présentation en Conférence de l'énergie et une phase de finalisation à venir qui aboutira en juin 2013 à la publication du Schéma (finalisation, validation par les instances publiques, consultation publique et approbation définitive).

La DREAL précise enfin comment la phase de préparation du projet de Schéma s'est articulée autour d'ateliers : état des lieux (février 2012), potentiels (mai-juin 2012), orientations (septembre 2012). Le SRCAE s'inscrit dans une authentique démarche participative ; 130 structures composent ainsi le Comité technique, dont un nombre important membres également de la Conférence de l'énergie. La diversité des structures associées aux groupes de travail a permis d'avoir une réflexion très riche.

État des lieux régional :

Le Conseil régional et la DREAL synthétisent l'état des lieux contenu dans le projet de SRCAE : le changement climatique et les vulnérabilités bretonnes, le bilan des émissions de gaz à effet de serre et les tendances, le bilan énergétique et les tendances, et enfin l'inventaire des polluants atmosphériques.

Temps d'échanges :

J-C.MOYSAN, pour le CURC 35, interpelle l'Etat et la Région sur l'enjeu de la qualité de l'air. Il signale les gros problèmes que posent les véhicules diesel (émission de particules) et regrette que le Plan régional pour la qualité de l'air (PRQA) tout comme le Plan de protection de l'atmosphère de Rennes (PPA) ne soient pas mis en oeuvre. Il regrette que les pouvoirs publics ne tiennent pas compte de cette pollution qui pourtant provoque un nombre très important de décès chaque année.

→ M. le Préfet précise que le SRCAE fixe des orientations générales, figées ensuite pour 5 ans avec un caractère prescriptif. Ensuite, ce Schéma sera décliné en plans opérationnels et les détails concernant la qualité de l'air figureront dans les différents PPA. Le SRCAE ne peut pas entrer dans le détail de chacune de ses composantes, ce sont des documents spécialisés qui en préciseront son exécution. Concernant le PPA de Rennes, le travail est en cours.

→ la DREAL précise en outre que si le bois est ciblé comme principal émetteur, le transport n'a pas été négligé : la pollution induite par les grands axes routiers est bien prise en compte.

A-M. BOUDOU, représentant « Europe Ecologie Les Verts » au groupe de suivi du pacte électrique des élus du Conseil régional, demande si les gaz fluorés sont pris en compte.

→ la DREAL confirme que les gaz fluorés sont bien intégrés dans l'état des lieux des polluants atmosphériques.

Potentiels régionaux, scénarisation :

Le Conseil régional et la DREAL synthétisent les potentiels régionaux contenus dans le projet de SRCAE : potentiel global de réduction des consommations d'énergie et potentiel global de réduction d'émission de GES. Ils font ensuite un zoom sur un potentiel sectoriel, celui du bâtiment résidentiel. Ils précisent enfin le potentiel de développement des énergies renouvelables (électricité et chaleur). Les éléments d'une réflexion prospective sur la transition de l'économie bretonne vers une économie bas carbone sont apportés.

M. le Président du Conseil régional signale qu'il a été choisi de faire un focus sur le bâtiment compte tenu de l'importance que représente ce secteur en matière de gisements d'économies d'énergies, mais le travail a été fait pareillement pour les autres secteurs.

Temps d'échanges :

M. KAUBER, pour l'association de préfiguration Enercoop Bretagne, demande si le scénario « Négawatt » a été pris en compte.

→ Le Conseil régional précise que beaucoup de scénarios ont été pris en compte, dont le scénario Négawatt.

J-C. MOYSAN, pour le CURC 35, estime à la fois que les objectifs en matière d'énergie renouvelables électriques sont trop élevés (ne tiennent pas compte du ralentissement très fort sur l'éolien et le photovoltaïque) et qu'ils manquent d'ambition sur l'éolien offshore. Il estime en outre que les objectifs annoncés pour le bâtiment (rénovation de 45 000 lgts/an) sont beaucoup trop élevés et peu crédibles.

→ D. RAMARD rappelle que la présente Conférence de l'énergie vise l'appropriation collective des enjeux pour lever les verrous : réglementaires, financiers mais aussi culturels. C'est pourquoi les objectifs se doivent d'être ambitieux.

→ M. le Préfet confirme que les objectifs sont très ambitieux et appellent un changement complet des comportements, mais c'est précisément la responsabilité de l'Etat et de la Région de promouvoir cette transition énergétique à l'échelle bretonne. Concernant l'éolien offshore, M. le Préfet précise que le ralentissement national ne se confirme pas en Bretagne (+22 MW sur le seul 1er trimestre contre +25 MW sur toute l'année 2011). Il sera très attentif à la mise en oeuvre du SRE pour viser l'objectif intermédiaire de 1 400 MW en 2015 : autorisations, délais de contentieux, etc. seront regardés département par département, en lien avec la Région.

M-G. LUCAS, pour la société ALREN, demande si les scénarios de développement des énergies renouvelables tiennent compte des procédés d'amélioration de la productivité bois et biogaz, par gazéification notamment. Elle souhaite savoir quels moyens seront mis en oeuvre sur ces filières, en comparaison des investissements réalisés sur l'éolien marin (y compris technologie de stockage permettant de répondre à l'enjeu de la pointe électrique).

→ Le Conseil régional précise la méthodologie : il s'agit de partir de la ressource disponible et de définir un taux de mobilisation de cette ressource avec les technologies connues et matures ; pas d'hypothèse faite sur les techniques de production d'avenir. Concernant l'éolien offshore, l'exercice consiste comme avec les autres énergies renouvelables à mettre en rapport le potentiel de développement et les trajectoires de consommation prévues (celles du pacte électrique) pour s'assurer globalement de l'équilibre ; on n'est pas sur des notions de pointe (pacte électrique).

→ D. RAMARD précise qu'il ne faut pas occulter les nouvelles technologies (gazéification, etc.) mais on s'appuie pour le moment sur ce qui est sûr. L'atelier « Stockage et énergie renouvelable », qui sera organisé en novembre dans le cadre de la Conférence de l'énergie, permettra précisément de voir comment ce couple peut répondre à l'enjeu de la pointe électrique et plus globalement à la sécurisation du réseau.

Y. LEFEVRE, pour la CGT Mines Energie Bretagne, souligne qu'il manque à l'analyse la question des moyens énergétiques à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs. En particulier, l'exposé ne prend pas en compte le pic de consommation qui correspondra au développement nécessaire de l'industrie dans un premier temps pour permettre dans un second temps l'essor des énergies renouvelables.

→ M. le Président du Conseil régional rappelle les tendances à la baisse sur l'industrie, l'agriculture et les transports sur la période 2005-2010 (diapo 18).

→ D. RAMARD insiste sur la nécessité de sortir d'une vision binaire et d'accepter que selon le secteur il y aura des évolutions à la hausse et des évolutions à la baisse ; des évolutions à la hausse puis à la baisse, etc.

G.JOURDEN, pour le Comité régional CGT (CESER), pose la question de la prise en compte de l'hydrolien et de l'houlomoteur.

→ D.RAMARD rappelle les 10 MW qui figurent dans le pacte électrique pour les énergies marines renouvelables en 2020 (hydrolien). Certes, les énergies marines comme l'hydrolien et la force houlomotrice pèsent peu à horizon 2015 face aux 1 000 MW pour l'éolien en mer, elles n'en restent pas moins prises en compte. La Bretagne doit avoir cette ambition d'avoir plus de 1 000 MW d'énergie marine en 2020.

C.RENOULT, pour la Communauté d'agglomération Saint-Malo (SMA) se félicite des chiffres positifs, à l'instar de la baisse de l'intensité énergétique dans le résidentiel, et souligne l'enjeu majeur de la diminution des consommations dans le bâtiment existant. L'objectif affiché de 45 000 maisons individuelles réhabilitées par an d'ici 2020, avec un effort financier de l'ordre de 50 000 €/ maison, représente un effort financier de 2,5 Mds/an. Quel que soit le financeur, c'est difficilement envisageable dans le contexte économique actuel.

→ M. le Président du Conseil régional convient qu'il s'agit d'un objectif extrêmement ambitieux. Il s'agit bien d'un potentiel (là où le gisement d'économie d'énergie existe), mais il est difficile de prévoir les arbitrages qui seront faits par les ménages, les pouvoirs publics, etc.

Enjeux et Orientations :

Le Conseil régional et la DREAL listent les enjeux et principales orientations du SRCAE qui seront regroupés au travers d'une trentaine de fiches d'orientation ; à la fois sur des enjeux transversaux (changement climatique, gouvernance, qualité de l'air) et sectoriels (résidentiel/tertiaire, transports, agriculture/agroalimentaire, activité économique/industrie, énergie renouvelables/infrastructures, urbanisme/aménagement).

Temps d'échanges :

J.LE JEUNE, pour la Communauté d'agglomération de Lannion (Lannion Trégor Agglomération) fait le lien avec le haut débit numérique. Ce qui fait défaut aujourd'hui n'est pas tant les infrastructures (plan de développement du Conseil régional) mais les usages.

J-C.MOYSAN, pour le CURC 35, interpelle l'assistance sur l'aberration énergétique que constitue selon lui le chauffage électrique.

→ D.RAMARD rappelle la signature le 2 octobre à Ploufragan, en présence des membres de la Conférence bretonne de l'énergie, d'une convention d'engagements avec le gestionnaire du réseau de distribution de gaz GrDF. Les actions de promotion de modes alternatifs au chauffage électrique, et notamment ceux couplant gaz naturel et énergies renouvelables, y figurent en bonne place.

A-M.BOUDOU, représentant « Europe Ecologie Les Verts » au groupe de suivi du pacte électrique des élus du Conseil régional, souhaite mettre l'accent sur les transports collectifs et la nécessité de travailler d'abord sur une densification urbaine.

→ D.RAMARD confirme cette nécessaire réflexion sur les formes urbaines afin de mieux intégrer les questions énergétiques et climatiques.

L.RAOULT, pour le Conseil général des Côtes d'Armor, présente l'avancement de leur Plan Climat Energie Territorial (PCET), le Conseil général des Côtes d'Armor étant un « obligé » au sens de la loi : les diagnostics sont réalisés ; le Conseil général en est à l'élaboration du plan d'actions à un double niveau (départemental et accompagnement sur le territoire) ; il manque encore des données sur l'adaptation au changement climatique (pour janvier 2013) ; travail avec les Pays, eux-mêmes engagés dans la réflexion (PCET, SCOT, PLU). On retrouve dans la démarche PCET les thématiques balayées par le SRCAE. L.RAOULT souligne, à propos du résidentiel, que l'investissement à réaliser (cf. 2,5 Mds €/an) est aussi un formidable levier pour l'économie locale et un facteur d'emplois considérable pour le territoire.

J-P.LE GORGEU, pour la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, signale à titre de comparaison que la Suisse s'est engagée dans une pratique intelligente de l'électricité (développement de sondes thermiques et PAC).

→ M. le Président du Conseil régional rappelle qu'un des trois piliers du pacte électrique, celui de la maîtrise de la demande, vise également l'efficacité et la sobriété électrique.

J.TRAN, pour Côtes d'Armor Développement, indique que le transport routier de marchandise représente également un fort gisement d'économie d'énergie et de baisse des émissions de GES. Le transport et la mobilité durable sont un enjeu important.

→ M. le Président du Conseil régional confirme que la Région n'a pas renoncé à l'implantation d'une plateforme rail afin de favoriser les transports combinés.

J.LE BORGNE, pour la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc demande dans quelle mesure la centrale à cycle combiné gaz (CCG) de Landivisiau impactera les hypothèses du SRCAE ; ne devrait-elle pas apparaître compte tenu de son impact GES ?

→ D.RAMARD rappelle la conviction de l'Etat et de la Région que les piliers du pacte sont indissociables en termes énergétiques et climatiques, et comme cela fut précisé à l'occasion de la 6ème Conférence de l'énergie où le projet de CCG fut présenté dans le détail, la question qu'il faut se poser c'est : en substitution de quoi la CCG fonctionnera-t-elle ? Quand la CCG se substitue à des turbines à combustion (TAC de Brennilis et Dirinon) ou du fioul (Cordemais), on a une baisse globale des émissions de GES.

→ M. le Préfet précise qu'un marché vient tout juste d'être publié sur le site de l'ADEME afin d'engager l'évaluation du pacte électrique ; il est intitulé : « Mise en place d'indicateurs de suivi des économies d'énergie et d'impact en émissions de gaz à effet de serre ». L'ADEME sera le maître d'ouvrage pour le compte des signataires du pacte électrique.

M. le Préfet souhaite souligner l'expérimentation RTE sur les effacements de consommation, qui permet de rendre éligible au mécanisme d'ajustement des puissances de l'ordre de 1 MW.

→ D.BÉNY présente l'expérimentation : en effet, elle permettra à des PME, PMI d'être éligibles ; 6 acteurs ont été retenus par RTE à l'issue d'un appel d'offres, qui seront sollicités de l'ordre de 20 fois cet hiver. Ils seront rémunérés avec une prime fixe couvrant la disponibilité des capacités de production ou d'effacement, et un coût variable proportionnel à l'énergie effacée.

→ D.RAMARD souligne le volontarisme breton, qui donne un véritable « droit à l'expérimentation » ; il y a 2 ans, cette expérimentation n'aurait pas été possible vis-à-vis de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), elle l'est désormais.

JJ.RENÉ, pour la Chambre régionale d'agriculture, se félicite des travaux réalisés dans les ateliers. Par exemple, le souci de ne pas délocaliser la production des GES dans les scénarios est un choix courageux (scénarios « sans regrets ») ; il faut continuer à travailler au niveau des bâtiments, des énergies renouvelables, etc. Il signale que le calendrier est très serré et qu'il est inexact de dire que l'élaboration du SRCAE ne va pas assez vite.

→ D.RAMARD est très heureux de la qualité des échanges. A titre d'exemple, les actions « sans regrets » ont vraiment été identifiées dans le cadre des ateliers ; l'agriculture bretonne arrive à un haut niveau d'exigence. Il confirme que l'élaboration du SRCAE s'est faite dans un temps contraint ; il en va de même pour sa finalisation désormais, avec des étapes incompressibles : information, consultation, vote des assemblées.

ML.LAMY, pour l'agence locale de l'énergie du Pays de Lorient (ALOEN) demande quelle est la place pour la sensibilisation aux enjeux environnementaux dans ce schéma. Ces enjeux peuvent être vus par les professionnels comme des contraintes (ALE), et comme sources d'interrogations pour les particuliers (EIE). Il est indispensable d'encourager la sensibilisation de tous les acteurs.

→ → M. le Président du Conseil régional indique que si les institutions ont pour vocation de faire connaître aux particuliers les dispositifs, les EPCI ont aussi à porter la même parole ; sur les objectifs de réduction des consommations, de baisse des émissions de GES, de développement des énergies renouvelables, nous sommes globalement tous d'accord. L'intention est bien d'appliquer sur le terrain toutes les décisions prises, mais chacun doit prendre sa part dans la diffusion de notre stratégie ; on évaluera ensuite si nos réseaux sont insuffisants.

Conclusion :

M. le Président du Conseil régional et M. le Préfet rappellent que les émissions anthropiques de gaz à effet de serre sont largement reconnues comme responsables de la hausse de la température moyenne de la planète. La question posée est celle de la maîtrise de la montée des températures afin de limiter les impacts négatifs du réchauffement climatique.

Cela implique une profonde évolution de nos modes de vie et de nos modèles de développement économique, ce qui nécessite notamment de limiter notre dépendance aux énergies fossiles. La transition énergétique vers des modèles plus durables qui consomment moins et mieux est à notre portée à la condition de nous donner les temps et les moyens de l'essor des énergies renouvelables, de l'efficacité technique et technologique, de la maîtrise énergétique. Cette tâche ne peut ignorer le paramètre de la qualité de l'air.

Face à ces enjeux et à leur complexité, le SRCAE constitue un maillon charnière de l'action publique et fixe une ligne d'horizon, au travers d'objectifs et d'orientations d'ici à 2020 et 2050. Le SRCAE joue le rôle de courroie de

transmission entre les échelles de décision et d'action. Des plans sectoriels beaucoup plus détaillés le mettront en oeuvre.

En Bretagne, la dynamique est aujourd'hui engagée avec le développement des énergies marines, le déploiement de la méthanisation ou encore l'émergence de solutions de mobilité décarbonée. Le SRCAE s'inscrit dans le prolongement de cette dynamique et doit l'amplifier. La mobilisation de tous les territoires et de tous les acteurs, privés comme publics, est la condition sine qua none de l'atteinte des objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés.

Il faudra une diffusion large d'information pour accompagner les changements de pratique et de culture. Celle-ci débutera début 2013 pour le SRCAE avec la mise à disposition du public du projet de schéma.

La prochaine Conférence de l'énergie se tiendra début 2013 et aura pour objet de balayer le plan d'actions du pacte électrique et de présenter les bases de la méthodologie d'évaluation. Un dossier de presse avec zoom sur l'état d'avancement de quelques actions et le dépliant d'information sur le pacte électrique sont toutefois mis à disposition des participants.